

Bureau du
Commissaire
à la magistrature
fédérale

1999-2000
Budget des dépenses

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé :

Ministre de la justice et
Procureure générale du Canada

Table des matières

Partie I :	Messages	3
	A. <i>Le message</i>	3
	B. <i>Déclaration de la direction</i>	4
Partie II :	Vue d'ensemble du Bureau	5
	A. <i>Mandat, rôles et responsabilités</i>	5
	B. <i>Objectif</i>	5
	C. <i>Contexte opérationnel</i>	5
	D. <i>Plan des dépenses</i>	7
Partie III :	Plan, priorités, stratégies, et résultats escomptés	8
	A. <i>Résumé des plans, priorités, stratégies clés et des résultats escomptés</i>	8
	B. <i>Plan de programme et de secteur d'activité</i>	9
	Dépenses prévues	9
	Objectif	9
	Facteurs externes qui ont un effet sur le secteur d'activité	9
	Plans et stratégies clés	10
	Résultats escomptés	11
Partie IV :	Renseignements supplémentaires	13
Tableau 1 :	Autorisations de dépenser (Extrait du tableau du sommaire du portefeuille dans la Partie II du Budget des dépenses et rapprochement avec le Détail des dépenses des programmes)	14
Tableau 2 :	Structure organisationnelle et présentation des dépenses prévues par programme et secteur d'activité	14
Tableau 2.1 :	Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme et secteur d'activité	15
Tableau 3 :	Sommaire des articles de dépense courants du Bureau	16
Tableau 4 :	Ressources par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses	17
Tableau 5 :	Détails des paiements de transfert par programme et secteur d'activité	17
Tableau 6 :	Détails des recettes par programme	18
Tableau 7 :	Coût net du programme pour 1999-2000	19
Tableau 8 :	Liste des lois et des règlements	19
Tableau 9 :	Références	20
Index		21

Partie I :

A. Le message

Le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale a été créé en 1978 dans le but de protéger l'indépendance de la magistrature et de soumettre les juges nommés par le gouvernement fédéral à une administration indépendante de celle du ministère de la Justice. Il a pour mission de promouvoir la bonne administration de la justice au Canada, notamment en soutenant la magistrature fédérale.

Le Bureau du commissaire administre trois éléments séparés dont le financement provient de trois sources très distinctes. Le paiement du traitement, des indemnités et de la pension des juges, de même que des prestations versées à leurs bénéficiaires survivants, est prévu par la loi. Deux crédits distincts permettent d'appuyer les activités administratives du Bureau du commissaire et celles du Conseil canadien de la magistrature.

Conformément à la *Loi sur les juges*, la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt gèrent chacune un budget distinct voté par le Parlement.

L'administration du Bureau du commissaire est structurée de manière à refléter le caractère distinct du rôle de soutien à la magistrature fédérale que joue le Bureau. Son seul secteur d'activité est celui de la magistrature fédérale et ses trois services internes sont les suivants : l'administration, le Conseil canadien de la magistrature et les sommes versées en application de la *Loi sur les juges*.

Ces services internes sont axés sur le respect de nos priorités : protéger l'indépendance administrative de la magistrature, améliorer l'efficacité du travail de la magistrature grâce à une utilisation maximale de la technologie, remplir l'obligation que la loi impose au Commissaire, qui consiste à assurer un soutien convenable aux activités de la magistrature et fournir des services administratifs centralisés aux juges.

Le Bureau applique des stratégies d'évaluation mesurant les résultats clés obtenus pour déterminer le degré de réalisation de ces priorités.

Guy Y. Goulard

B. Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Un rapport sur les plans et les priorités 1999-2000

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000 (RPP) du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

- Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- Sont conformes à la politique et aux Instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom

Date

Partie II : Vue d'ensemble du Bureau

Le Programme est dirigé par le Commissaire à la magistrature fédérale; il est secondé par un sous-commissaire chargé des questions liées aux finances, au personnel, à l'administration et à la formation linguistique, par le Secrétariat des nominations à la magistrature, qui administre les seize comités consultatifs des nominations à la magistrature fédérale, par un directeur général chargé de la publication du *Recueil des arrêts de la Cour fédérale*, ainsi que par la directrice exécutive du Conseil canadien de la magistrature.

A : Mandat, rôles et responsabilités

L'article 73 de la *Loi sur les juges* prévoit la création du poste de Commissaire à la magistrature fédérale, dont le titulaire a le rang et le statut de sous-chef d'un ministère. L'article 74 précise les attributions du Commissaire. Le Bureau du commissaire est chargé d'appliquer la Partie I de la *Loi sur les juges* en versant aux juges nommés par le gouvernement fédéral (sauf ceux de la Cour suprême du Canada) et, le cas échéant, à leurs ayants droit, un traitement, des indemnités et une pension en conformité avec la *Loi sur les juges*. Le Commissaire établit les présentations budgétaires de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Conseil canadien de la magistrature, il fournit des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature et il accomplit les missions que le ministre de la Justice lui confie, dans le cadre de sa compétence, pour la bonne administration du système judiciaire au Canada.

B : Objectif

- fournir le soutien administratif nécessaire pour introduire un pouvoir judiciaire indépendant dans l'ère de l'informatique et gérer avec probité et prudence les dépenses prévues par la loi sous le régime de la Partie I de la *Loi sur les juges*.

C : Contexte opérationnel

Certains facteurs externes continuent à exercer une influence marquée sur les activités du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale. Le rapport du vérificateur général, "Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt" a été déposé en 1997. La ministre de la Justice a récemment annoncé les réformes structurelles projetées pour la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Les propositions comportent la fusion des services administratifs actuels des deux tribunaux en un seul service d'administration des tribunaux; la création d'une Cour d'appel fédérale distincte; et le passage de la Cour canadienne de l'impôt au statut de cour supérieure. L'effet des modifications proposées pour notre Bureau reste encore à être évalué.

On assiste à une demande croissante en matière de recherche et d'utilisation des nouvelles technologies en salle d'audience et pour l'administration de la justice. Nous avons mis sur pied un site Web qui contient, entre autres, les Recueils des arrêts de la Cour fédérale ainsi que les décisions non publiées de la Cour fédérale. Au cours des dernières années, nous avons implanté un réseau de communication judiciaire (RÉMI) à l'intention des membres de la magistrature fédérale.

Avec la visibilité croissante de la magistrature canadienne, compte tenu de la nature de certaines des affaires instruites à travers le pays, le nombre et la complexité des plaintes déposées contre les membres de la magistrature ont augmenté. Chacune de ces plaintes doit être examinée et nombreuses sont celles qui demandent une analyse approfondie par des spécialistes afin d'en décider du bien-fondé. Les ressources nécessaires pour soutenir l'ensemble de ce processus ont augmenté au cours des dernières années.

Les juges nommés par le gouvernement fédéral sont plus que jamais préoccupés par leur sécurité personnelle. À la suite de certains incidents récents, nous avons récemment reçu de plusieurs juges des demandes en vue d'obtenir des mesures de sécurité spéciales. Les polices provinciales insistent pour que les juges et leur familles effectuent un certain nombre de changements dans leur mode de vie personnel et prennent d'autres mesures concrètes pour se protéger. La question de la sécurité des juges, bien que peu importante par le passé, se posera davantage à l'avenir.

Le projet de loi C-37 qui est devenu loi en novembre 1998, a opéré plusieurs modifications importantes à l'administration de la *Loi sur les juges*. L'une d'elles porte sur le processus de révision quadriennale du salaire et des avantages sociaux des juges et sur la nécessité pour la ministre de la Justice de répondre aux questions soulevées. C'est notre Bureau qui est responsable de la mise en oeuvre des recommandations acceptées par la ministre.

D. Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme:				
Magistrature fédérale	248,5	262,1	263,5	265,9
<i>Moins:</i> Recettes à valoir sur le crédit	0,2	0,3	0,3	0,3
Dépenses nettes de programme	248,3	261,8	263,2	265,6
<i>Moins:</i> Recettes à valoir sur le Trésor				
<i>Plus:</i> Non-budgétaires				
<i>Plus:</i> Coût des services fournis par d'autres ministères	0,5	0,5	0,5	0,5
Coût net du Ministère	248,8	262,3	263,7	266,1

* Reflète les changements inclus dans la mise à jour en cours d'exercice pour l'année financière

Partie III : Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés

A. Résumé des plans, priorités, stratégies clés et des résultats escomptés

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	
(PLAN) pour fournir aux Canadiens :	(STRATÉGIES) seront démontrées par :
Une administration qui fait bénéficier la magistrature fédérale d'une gamme complète de services de soutien administratif comme le prévoit la <i>Loi sur les juges</i> , afin de protéger et de promouvoir son indépendance et son efficacité.	<ul style="list-style-type: none">• révision continue des procédures courantes• promotion de la formation et du perfectionnement des juges• évaluation et mise en oeuvre de services communs centralisés• examen d'autres formules de prestation de services de formation linguistique des juges• mesures visant à faire du Bureau le centre de coordination et de promotion de projets de coopération• optimisation de l'utilisation de la technologie

B. Plans de programme et de secteurs d'activité

1. Secteur d'activité/Structure des activités

Le bureau du Commissaire à la magistrature fédérale s'occupe exclusivement de la magistrature fédérale.

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme	248 541	262 071	263 501	265 846
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	190	275	275	275
	248 351	261 796	263 226	265 571
<i>Moins : Recettes à valoir sur le Trésor</i>				
Revenu total	190	275	275	275
Total des dépenses nettes	248 351	261 796	263 226	265 571

Objectif

L'objectif du Bureau consiste à fournir le soutien administratif nécessaire pour introduire un pouvoir judiciaire indépendant dans l'ère de l'informatique et gérer avec probité et prudence les dépenses prévues par la loi sous le régime de la Partie I de la *Loi sur les juges*.

Facteurs externes qui ont un effet sur le secteur d'activité

Les principaux facteurs qui ont un effet sur la nature et la portée de l'Administration du programme du Bureau du commissaire sont le nombre et la nature des causes entendues par la Cour fédérale du Canada, la demande de services judiciaires dans les deux langues officielles et le nombre de candidats à la magistrature. Les modifications apportées à la *Loi sur les juges* ainsi que le nombre de juges actifs et à la retraite tendent aussi à se répercuter sur la charge de travail administratif liée à la prestation de services. Les progrès technologiques, tels que la vidéoconférence et l'informatisation des outils de travail des juges et de la communauté juridique, exercent une grande pression sur les juges pour qu'ils se tiennent à jour. Le programme joue un rôle très actif à toutes les étapes de la conception et de la gestion de ces projets à l'intention des juges.

Plans et stratégies clés

- révision continue des procédures courantes de traitement des demandes de paiement des juges dans le but de réduire le taux d'erreur et les délais de traitement tout en absorbant une augmentation du volume des demandes;
- promotion de la formation et du perfectionnement des juges et efforts marqués de rationalisation de ces services. Cette mesure visera l'uniformité, la cohérence et l'excellence dans la formation et le perfectionnement des juges;
- évaluation et mise en oeuvre de services communs centralisés, lorsque cette centralisation est opportune, afin de rehausser l'excellence et l'efficacité administratives et de réduire les coûts. On offrira de plus la prestation de services administratifs contre remboursement des frais à d'autres ministères et organismes;
- examen d'autres formules de prestation de services de formation linguistique des juges, par exemple, en n'interrompant pas la formation les fins de semaine, ce qui réduirait la durée des cours et en abaisserait les coûts. Des tests complémentaires pourraient être élaborés et administrés pour évaluer les niveaux de compétence linguistique et les besoins de formation additionnelle. La possibilité d'offrir de la formation à distance et de la formation multimédia sera aussi examinée;
- prise de mesures pour faire du Bureau le centre de coordination et de promotion de la participation de la magistrature canadienne à des projets de coopération internationale dans la domaine judiciaire. Le Bureau participe présentement à de tels programmes avec la magistrature de l'Ukraine, de la Russie, de l'Éthiopie et de certains pays des Petites Antilles. Nous continuerons à promouvoir et faciliter la participation de juges canadiens à des projets de l'Agence canadienne de développement international, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, de l'Agence de la Francophonie et autres pour renforcer les institutions démocratiques et la primauté de droit dans le monde;
- optimisation de l'utilisation de la technologie de façon à fournir aux juges les meilleurs outils disponibles pour l'exécution de leurs fonctions judiciaires. L'élément central de cette stratégie est l'engagement du Bureau du commissaire à améliorer et à étendre le Réseau électronique de la magistrature informatisée (RÉMI), un réseau spécialisé accessible aux juges de nomination fédérale, afin de faciliter et d'encourager l'échange de renseignements entre les juges. Cette stratégie mettra pleinement à profit les réseaux d'information existants et aidera le Bureau à s'acquitter de son engagement et devoir d'informer les juges de façon innovatrice et moins coûteuse. Notre Bureau fera un exposé sur RÉMI à la National Centre for State Courts 6th Court Technology Conference qui se tiendra en septembre 1999 à Los Angeles, Californie. Cela nous donnera l'occasion de parler de RÉMI à l'extérieur de nos frontières. Soulignons également l'importance du rôle de soutien joué par le Bureau en faveur des progrès de la technologie de la vidéoconférence pour les juges. Une fois cette technologie au point et bien implantée, des économies importantes pourront être réalisées, notamment

au titre des frais de déplacement. Les initiatives concernant les vidéoconférences seront poursuivies si on peut identifier des sources de financement.

Résultats escomptés

- grâce à la promotion de la formation et du perfectionnement de la magistrature, les juges devraient être mieux informés des questions d'actualité et plus aptes à profiter des outils auxquels ils ont déjà ou auront bientôt accès pour s'acquitter plus facilement de leurs fonctions judiciaires;
- la stratégie visant la conclusion d'arrangements en vue de la prestation de services intégrés à d'autres petits organismes nous permet de faire meilleur usage de nos ressources et de notre expertise et entraîne une réduction des coûts pour le gouvernement, puisque ces organismes ne sont plus tenus de maintenir des ressources suffisantes au sein de leur propre personnel pour la prestation de ces services. Nous sommes en mesure d'améliorer notre organisation en assumant ces tâches et responsabilités supplémentaires tout en comblant un vide au sein du gouvernement. Nous communiquerons avec d'autres petits organismes semblables pour déterminer s'il est possible qu'ils utilisent nos services;
- nous évaluerons différentes techniques d'apprentissage nouvelles, comme l'apprentissage à distance et l'utilisation de la technologie multimédia, qui pourraient entraîner une réduction du coût global de la formation des juges;
- en devenant le centre de coordination et de promotion des projets de coopération entre la magistrature canadienne et les juges des pays étrangers, nous pourrions nous assurer de l'utilisation optimale de l'expertise des juges canadiens pour aider ces pays. Tous les programmes auxquels nous participerons seront menés en collaboration avec l'ACDI et financés par d'autres ministères ou organismes;
- grâce à l'optimisation de l'utilisation de la technologie, nous garantirons, au moyen de projets comme le Réseau électronique pour la magistrature informatisée, l'accessibilité de voies de communication entre les juges. Le résultat net de cette initiative, bien que difficilement quantifiable, devrait se traduire par une réduction du coût des services judiciaires pour la population. Notre participation à la National Centre for State Courts 6th Court Technology Conference devrait accroître la demande d'utilisation de RÉMI non seulement de la part de juges nommés par le gouvernement fédéral mais aussi, selon le principe de récupération des coûts, de la part de juges provinciaux, d'administrateurs de Tribunaux et même en provenance de l'étranger. Les revenus générés par la diversification de ces services permettront à RÉMI de continuer de grandir sans coûts additionnels pour le Trésor public. Les progrès de la technologie de la vidéoconférence dans les salles d'audience revêtent beaucoup d'importance. Une fois cette technique au point, on pourrait réaliser des

économies de taille, notamment au titre des frais de déplacement.

Partie IV : Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Autorisations de dépenser (*Extrait du tableau du Sommaire du portefeuille dans la partie II du Budget des dépenses et rapprochement avec le Détail des dépenses des programmes*)

Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle et présentation des dépenses prévues par programme et secteur d'activité

Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme et secteur d'activité

Renseignements financiers additionnels

Tableau 3 : Sommaire des articles de dépense courants du Bureau

Tableau 4 : Ressources par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

Tableau 5 : Détails des paiements de transfert par programme et secteur d'activité

Tableau 6 : Détails des recettes par programme

Tableau 7 : Coût net du programme pour 1999-2000

Autres renseignements

Tableau 8 : Liste des lois et des règlements

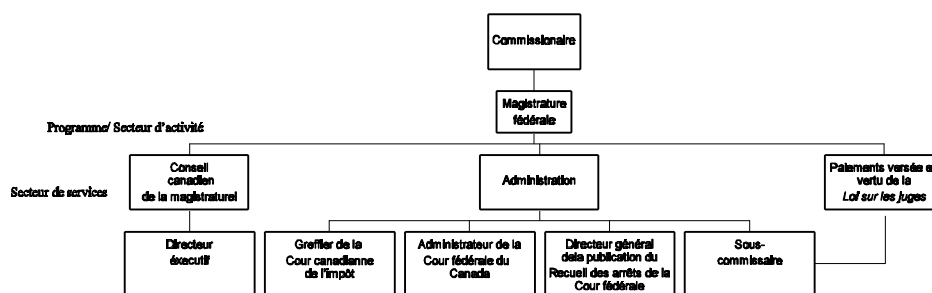
Tableau 9 : Références

Index

Tableau 1 : Autorisations de dépenser - Résumé du ministère, Partie II du Budget des dépenses

Crédit (en milliers de dollars)		1999-2000 Budget des dépenses principal	1998-1999 Budget des dépenses principal
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale			
20	Dépenses d'exploitation	4 934	3 855
25	Conseil canadien de la magistrature - Dépenses d'exploitation	649	499
(L)	Paiements versés en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	251 338	226 592
(L)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	475	479
Total du ministère		257 396	231 425

Tableau 2: Structure organisationnelle



Présentation des dépenses prévues par programme et secteur d'activité pour 1999-2000

(En millions de dollars)	Poste responsable			Total
	Sous-Commissaire	Directeur général Recueil des arrêts de la Cour fédérale	Directrice exécutive, Conseil Canadien de la magistrature	
Secteur d'activité				
Magistrature fédérale	260,3	0,8	0,7	261,8
Total des dépenses prévues	260,3	0,8	0,7	261,8

Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme et secteur d'activité

	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Magistrature fédérale	45	45	45	45

Tableau 3 : Sommaire des articles de dépense courants du Bureau

(en millions de dollars)	Dépenses Prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Personnel				
Traitements et salaires	183,8	191,4	192,6	194,4
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,5	0,5	0,5	0,5
	<u>184,3</u>	<u>191,9</u>	<u>193,1</u>	<u>194,9</u>
Biens et services				
Transport et communications	13,6	13,8	13,8	13,8
Information	0,1	0,1	0,1	0,1
Services professionnels et spéciaux	1,8	2,2	1,3	1,3
Locations	0,1	0,1	0,1	0,1
Achats de services de réparation et d'entretien	0,1	0,1		
Services publics, fournitures et approvisionnements	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres subventions et paiements Tarif postal préférentiel	2,5	2,5	2,5	2,5
Dépenses en capital secondaires	0,1			
	<u>18,5</u>	<u>18,9</u>	<u>17,9</u>	<u>17,9</u>
Total des frais de fonctionnement	202,8	210,8	211,0	212,8
Paiements de transfert (Prévus par la loi)	45,7	51,3	52,5	53,1
Dépenses budgétaires brutes	<u>248,5</u>	<u>262,1</u>	<u>263,5</u>	<u>265,9</u>
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	0,2	0,3	0,3	0,3
Dépenses budgétaires nettes	<u>248,3</u>	<u>261,8</u>	<u>263,2</u>	<u>265,6</u>
Non budgétaires (LIA)				
Total	<u>248,3</u>	<u>261,8</u>	<u>263,2</u>	<u>265,6</u>

Tableau 4 : Ressources par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

(en millions de dollars)		Budgétaires						
ÉTP	Fonds d'exploitation	Subventions et contributions	Crédit brut	Articles prévus par la loi*	Non budgétaires Prêts placements et avances	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses brutes prévues
Magistrature fédérale	45	6,4	6,4	255,7		262,1	0,3	261,8

*À l'exclusion des articles non budgétaires ou des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et des indemnités du ministre qui sont imputés aux dépenses d'exploitation.

Tableau 5 : Détails des paiements de transfert par programme et secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Magistrature fédérale				
SUBVENTIONS				
Montants forfaitaires versés au conjoint survivant d'un juge qui décède pendant son mandat, somme équivalant au sixième du traitement annuel du juge à son décès	110 000	146 000	146 000	146 000
Pensions en vertu de la <i>Loi sur les juges</i>	45 586 000	51 154 000	52 094 000	52 954 000
Total des subventions	45 696 000	51 300 000	52 240 000	53 100 000
CONTRIBUTIONS				
Total des contributions	0	0	0	0
Total	45 696 000	51 300 000	52 240 000	53 100 000

Tableau 6 : Détails des recettes par programme

Recettes à valoir sur le Trésor	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes Prévues 2001-2002
(en millions de dollars)				
Magistrature fédérale				
Frais de service du Bureau du juge-arbitre et du Tribunal de la Concurrence	0,1	0,1	0,1	0,1
Frais de service du Tribunal des droits de la personne	0,1	0,1	0,1	0,1
Entente administrative avec l'Agence canadienne de développement international	0	0,1	0,1	0,1
Total à valoir sur le crédit	0,2	0,3	0,3	0,3
Recettes à valoir sur le Trésor				
(en millions de dollars)	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
Magistrature fédérale				
Cotisations des juges à la Caisse de retraite	10,2	10,6	10,7	10,8
Total des recettes	10,2	10,6	10,7	10,8

Tableau 7 : Coût net du programme pour 1999-2000

(en millions de dollars)	Magistrature fédérale
Dépenses brutes prévues	262,1
Plus:	
<i>Services fournis sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,4
Cotisations incluant la part des employés des primes d'assurance-vie et coûts payés par le SCT	0,1
Rémunération des employés payée par Ressources humaines Canada	0
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0
	0,5
Coût total du Programme	262,6
Moins:	
Recettes à valoir sur le crédit	0,3
Recettes à valoir sur le Trésor	
	0,3
Coût net du Programme	262,3
Coût net estimatif du Programme pour 1998-1999	248,8

Tableau 8 : Liste des lois et des règlements

Lois et règlements en vigueur	
<i>Loi sur les juges(L.R.C., ch. J-1, art. 1)</i>	Novembre 1998
<i>Décret d'application de la Loi sur les juges (C.R.C., ch. 984)</i>	Février 1991

Tableau 9 : Références

Liste des rapports du Bureau et des rapports prévus par la loi

Rapport annuel du Conseil canadien de la magistrature
Actualités informatiques pour la magistrature
Recueil des arrêts de la Cour fédérale
Processus de nomination des juges fédéraux - novembre 1996
Rapport et recommandations de la Commission de 1995 sur les salaires et les avantages sociaux des juges

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

99, rue Metcalfe, 8^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1E3

Téléphone : (613) 992-9175

Télécopieur : (613) 995-5615

Adresse internet : <http://www.fja-cmf.gc.ca>

Index

Administration	3, 7, 8, 14
Secteur d'activité	3, 8, 14, 15, 17
Agence canadienne de développement international	10, 18
Conseil canadien de la magistrature	3, 5, 14, 15
Commissaire à la magistrature fédérale	3, 5, 14
Services communs	7, 10, 11
Projet coopératif	7, 10, 11
Sous-commissaire	5, 14, 15
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	14
Cour fédérale du Canada	3, 5, 9, 14
Recueil d'arrêts de la Cour fédérale	5, 6, 14, 15
Tribunal canadien des droits de la personne	18
Tribunal de la Concurrence	18
Informatiques	3, 10, 11
Juges, traitements, indemnités et pensions et prestations versées aux bénéficiaires	3, 5, 17
<i>Loi sur les juges</i>	3, 5, 8, 9, 14, 17, 19
Réseau électronique de la magistrature informatisé (REMI)	6, 9, 10, 11
Secrétariat des nominations à la magistrature fédérale	5
Formation linguistique - juges	5, 7, 10, 11
Bureau du juge-arbitre	18
Besoins de personnel	15
Recettes à valoir sur le crédit	7, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19
Secteur de services	3, 14
Cour canadienne de l'impôt	3, 5, 14
Formation et perfectionnement	8, 10, 11
Paiements de transfert	17
Vidéoconférences	9, 11, 12